

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département du Calvados
Commune de 14700
SOULANGY
TEL : 02 31 90 19 09
E-Mail: mairiedesoulangy@orange.fr

Conseillers en exercice : 9
Conseillers présents : 8
Conseillers votants : 9

Date de convocation : 22/02/2023
Date d'affichage de la convocation : 22/02/2023

**PROCES- VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 FEVRIER 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe POUPARD, Maire suppléant.

Présents : Serge LAINE, Valérie GRANGE, Sylvie CHARPENTIER, Karine CABRIMOL, Philippe POUPARD, Elisabeth GASNIER, Geneviève GUESDON, Pascal FREMONT.

Pouvoirs : Gérard SAVONITTO a donné pouvoir à Elisabeth GASNIER

Les élus physiquement présents constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

À 20 heures Mr Philippe POUPARD, Maire suppléant, ouvre la séance et désigne Geneviève GUESDON secrétaire de séance.

Secrétaire de séance : Geneviève GUESDON

Monsieur Philippe Poupard Maire suppléant rappelle le contexte :

Suite à démission De Dominique Abegg, Mr Jean-Claude Blin a pris l'intérim de la mairie.

Le 22 février, la préfecture a informé la mairie avoir accepté la démission de Jean-Claude Blin de ses fonctions de maire suppléant, adjoint et conseiller et stipule que c'est l'adjoint suivant dans l'ordre du tableau qui assure la suppléance jusqu'aux élections.

La préfecture précise que la démission étant postérieure à la publication du décret, il n'y aura pas d'élection supplémentaire de conseiller et le conseil municipal sera composé de 10 membres.

La préfecture demande en outre à ce que le maire suppléant réunisse au plus vite le conseil pour procéder par délibération au retrait des délibérations du 16 janvier.

Le maire suppléant passe à l'ordre du jour

ORDRE DU JOUR

- Annulation de la délibération du Conseil Municipal du 16 janvier
- Organisation du bureau des élections des 19 et 26 mars
- Questions diverses

Annulation de la délibération du Conseil Municipal du 16 janvier 2023

Mr Jean-Claude Blin a reçu un courrier de la préfecture.

Ce courrier stipule que suite à l'acceptation par Monsieur le préfet du Calvados de la démission de Maire et conseiller municipale de Mr Dominique Abegg, le conseil municipal se trouve incomplet et qu'il ne peut donc pas être procédé à l'élection du maire sans que le conseil n'ait été préalablement complété par le recours à une élection municipale partielle complémentaire.

Par conséquent l'élection du maire et des adjoints du 16 janvier dernier étant réputée illégale, Monsieur le préfet demande à ce que les délibérations en cause soient retirées.

En date du 22 février la préfecture a rappelé à la mairie la nécessité de procéder à une délibération dans les plus brefs délais.

Par délibération, le conseil municipal valide à l'unanimité le retrait des délibérations du 16 janvier.

Organisation des élections des 19 et 26 mars prochains :

Conformément à la demande de la préfecture, des élections sont organisées les 19 et 26 mars pour compléter le conseil municipal. A cet effet une communication a été diffusée auprès des habitants par diffusion dans les boîtes aux lettres concernant les modalités d'inscription pour les candidats.

Présences des conseillers au bureau de vote :

le 19 mars

8h à 11h30	Gérard SAVONITTO	Pascal FREMONT	Elisabeth GASNIER	8h à 13h
11h30 à 15h	Sylvie CHARPENTIER	Philippe POUPARD		Karine CABRIMOL
15h à 18h	Valerie GRANGE	Serge LAINE		

le 26 mars

8h à 11h30	Gérard SAVONITTO	Pascal FREMONT	Elisabeth GASNIER	8h à 13h
11h30 à 15h	Valerie GRANGE	Philippe POUPARD		Geneviève GUESDON
15h à 18h	Karine CABRIMOL	Serge LAINE		

Questions diverses :

Location de la salle des fêtes :

Des propriétaires non occupants d'une résidence à Soulangy, ont demandé à louer la salle et souhaitent pouvoir bénéficier du tarif réduit réservé aux habitants de la commune.

Après discussions, les conseillers décident de se conformer au règlement de la salle des fêtes et par conséquent d'appliquer le tarif normal non réduit, ces personnes ne résidant pas à Soulangy.

Dos d'âne :

La peinture des dos d'âne de la commune, et particulièrement celui de la rue de Villers, n'est quasiment plus visible. Par mesure de sécurité, Philippe POUPARD a demandé à Mr Valentin de bien vouloir les repeindre.

Ancienne nationale :

Suite au questionnement d'un habitant sur le manque de visibilité de la commune sur l'ancienne nationale, notamment en cas d'intervention extérieure, Philippe POUPARD a contacté la région afin qu'un panneau soit implanté, la région a acté la demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

La secrétaire de séance

Pour le maire empêché,
Le 2^{ème} adjoint,

Geneviève GUESDON

Philippe POUPARD

Affiché en Mairie, le
Publié sur le site de la commune, le